



**PROCES-VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE CHALLONGES**
**En date du 06 mai 2024 à 19H30 à la salle du Vuache
de CHALLONGES**

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Serge JOURNAL, Catherine DOUKMEDJIAN, Bernadette BOCCON, Lydie PLAT, Eddy TRANCHAND, Jean-Luc KOHLER, Tom BORDIGONI

Excusés: Jacques BARUT pouvoir à Serge JOURNAL, Jérôme LEGEROT-GERMAIN pouvoir à Catherine DOUKMEDJIAN, Stéphanie DUCRUET pouvoir à Bernadette BOCCON, Thomas RAINER, Lucie BRILLAT

Date de convocation: 30 avril 2024

Secrétaire de séance: Jérôme LEGEROT-GERMAIN

Ouverture de séance : 19H30

Clôture de séance : 21h50

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération Syr'usses zone humide
- Délibération nomination secrétaire de mairie
- Délibération augmentation salaire agent en CDI
- Subventions association
- Délibération ENR
- Question diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 11 avril 2024.

DELIBERATION SYR'USSES ZONE HUMIDE

Le marais situé au lieu-dit « Sur les Crêts » est inscrit comme zone humide prioritaire au sein du contrat de milieux des Usses.

Les travaux de restauration de ce marais devraient avoir lieu en 2024. Ces travaux comprennent la réhausse d'un drain situé sous le chemin rural à l'Ouest du marais.

Il est demandé au conseil l'accord pour procéder à ces travaux de réhausse du drain sur le chemin rural numéro 12 « dit des crêts » par Syr'usses, les frais de ces travaux restant à leur charge. Le chemin devra être remis en l'état.

DELIBERATION ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

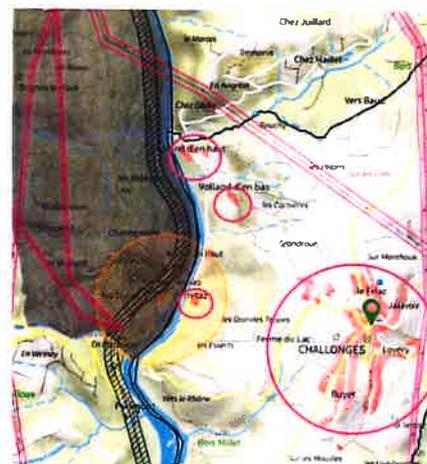
Mme le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 08 avril 2024 au 18 avril 2024 le selon les modalités suivantes :

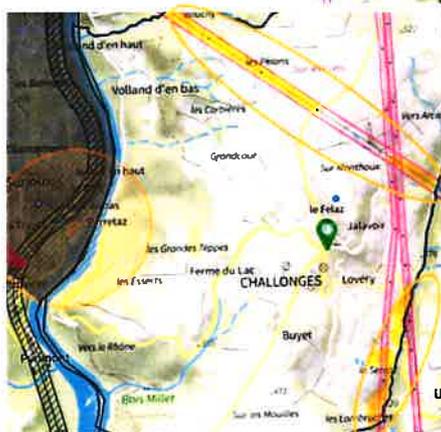
- Par courriel : contact@challonges.fr
- Via un registre disponible en Mairie

Les zones concernées sont les suivantes :

- photovoltaïques en toitures et thermique



- Photovoltaïques en sol



Mme le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Haute-Savoie, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Le conseil vote à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATION

Ni pute si soumise	300 €
Cinéma Seyssel	300 €
Banque Alimentaire	600 €
Service d'entraide	600 €
Graines d'amis	300 €
SPA	639.10 €
DEFISALYS	300 €
CALLY NANT	1 000 €

Le Conseil vote à l'unanimité

DELIBERATION AUGMENTATION SALAIRE AGENT COMMUNAL EN CDI

Madame Le Maire propose de réévaluer le salaire de l'agent postal. Il est à rappeler qu'une indemnité est versé par la poste prenant en compte ses heures d'ouvertures au public. Elle est réactualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la vie.

Le Conseil vote une augmentation de 100,86 € brute à compter du 1^{er} juin 2024 indice

Le Conseil vote à l'unanimité

DELIBERATION SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 7° ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} juin 2024 d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie relevant de la catégorie hiérarchique [B ou C jusqu'au 31/12/2027] dans les grades de d'adjoint administratif 2^{ème} classe, adjoint administratif 1^{ere} classe, rédacteur à temps complet et à compter du 1^{er} septembre 2024 à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil vote à l'unanimité

Questions diverses

- La commune a profité des travaux d'enfouissement des réseaux électriques route de Pyrimont par l'entreprise Muttoni pour rénover une partie du réseau eau pluvial au niveau du numéro 32.

- Madame La Maire félicite M. Serge Journal pour sa participation à l'émission "Le Baladeur France Bleu" qui est passé sur la commune le 23 avril 2024 ainsi que tous les autres participants.

- La réunion avec le diocèse a eu lieu le jeudi 02 mai à Chêne-en-Semine en présence des élus des 2 paroisses (Seysssel-Frangy)

- Un des logement au-dessus de la mairie vient de se libérer; Des travaux de réfection seraient à envisager avant sa relocation. Madame La Maire rappelle que la mairie manque de place et qu'une étude thermique est en cours. Les archives dans les caves ne permettent pas de conserver correctement les dossiers. Madame La Maire propose donc, dans un premier temps, de monter les archives dans ce logement et de l'intégrer à la réflexion sur le nouvel aménagement de la mairie.

Le reste était de l'info au conseil, je ne pense pas qu'il y ai besoin de le noter au PV

Le Secrétaire
Jérôme LEGEROT-GERMAIN

La Maire de Challonges
Sophie COLAS

